

Panorama du monde associatif



en Normandie





Les associations, un rôle majeur, assurément...; un poids économique, incontestable

Les associations rassemblent des énergies essentielles à la construction de la nouvelle région Normandie. Actrices incontournables de la cohésion sociale, elles participent à la vitalité des territoires (quartiers, communes, zones rurales...), elles constituent une richesse en mettant en valeur la diversité des expressions normandes. Elles interviennent directement et quotidiennement dans chacun des secteurs qui concernent : l'éducation, la santé, le sport, le développement durable ou encore la solidarité... et sont souvent le premier espace de l'apprentissage de la citoyenneté et de la prise de responsabilité pour les jeunes.

Permettre aux associations de développer leur projet en facilitant leur démarche et en les accompagnant est l'une des plus vives préoccupations de l'Etat. La Charte des engagements réciproques signée le 14 février 2014 par le Premier ministre a défini les contours de l'investissement respectif de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations en matière de co-construction des politiques publiques. Cette charte pose ainsi de nouvelles règles de partenariats qui aujourd'hui se transforment peu à peu en principes d'actions. La circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015 décline ces orientations, notamment celles relatives à la simplification administrative des modalités de versement des subventions aux associations

Dans le contexte de réforme des services de l'Etat et des collectivités territoriales, de la reconfiguration de leurs compétences et de transformation de l'action territoriale de l'Etat, il est important de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses efficaces et pertinentes aux enjeux actuels. Depuis la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, la subvention versée aux associations est dorénavant un mode de financement sécurisé juridiquement autant que peut l'être la commande publique. Une avancée qui témoigne de la volonté de l'Etat de répondre aux besoins des associations tout en les protégeant pour assurer leur développement et leur pérennité.

Une connaissance statistique du poids économique des associations dans les territoires normands en ce début 2016 était essentielle. Je remercie l'ERREFOM et la CRESS pour la réalisation de ce «Panorama du monde associatif en Normandie» qui permettra aux services de l'Etat, mais aussi aux collectivités et aux autres acteurs locaux, de continuer à accompagner au mieux les plus de 50 000 associations normandes dont 9 000 emploient à temps plein nos concitoyens.

Sylvie Mouyon-Porte,

*Directrice régionale et départementale
de la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion sociale de Normandie*



Sommaire

Introduction	5
Les associations sur le territoire normand	6
<i>Plus de 50 000 associations actives en Normandie</i>	6
<i>Reprise des créations d'associations depuis 2013</i>	7
Les associations employeuses	10
<i>Près de 9 000 associations employeuses en Normandie</i>	10
<i>De très nombreuses associations tournées vers le sport et les loisirs</i>	11
<i>Une majorité de structures de petite taille</i>	13
Le salariat associatif	15
<i>Des effectifs concentrés en Seine-Maritime mais un poids de l'emploi associatif plus important dans l'Orne</i>	15
<i>Plus de la moitié des emplois associatifs dans le secteur social et médicosocial</i>	17
<i>Une croissance globale positive de l'emploi dans le secteur associatif</i>	19
<i>Un secteur associatif féminin et vieillissant</i>	20
<i>Un salariat atypique dans le secteur associatif</i>	21
<i>Les métiers de l'aide à domicile : 1^{ers} métiers exercés dans les associations normandes</i>	23
Le bénévolat associatif	24
<i>Quelques éléments de cadrage</i>	24
<i>Le bénévolat associatif en Normandie</i>	26
Focus par domaines d'activités	28
<i>Focus sur les associations de la jeunesse et des sports en Basse-Normandie</i>	28
<i>Les associations employeuses</i>	29
<i>L'emploi et les rémunérations</i>	29
<i>Focus sur les associations du social et du médicosocial en Normandie</i>	31
Sources statistiques et méthodologie	36
Annexes	38





Introduction

Plus de **1,8 millions de salariés permanents** et **12,7 millions de bénévoles** font vivre le secteur associatif en France. On estime le nombre d'associations en activité à près de **1,3 millions**, parmi lesquelles **190 000** associations emploient des salariés*. Ces seuls chiffres démontrent que le secteur associatif, sans même parler de son rôle majeur en termes de cohésion sociale, de prise en charge des publics, d'animation des territoires, d'éducation ou de santé, mérite que l'on porte une attention particulière à son poids économique et son organisation dans les territoires.

Rappelons que le monde associatif est présent dans la plupart des secteurs d'activités avec une prévalence pour les secteurs de l'action sociale, de la santé, de l'enseignement, des sports et loisirs, de l'enseignement ou encore de l'environnement. Ses organisations sont ancrées sur les territoires, en proximité avec les populations et s'inscrivent dans le quotidien de la plupart des français bénévoles, bénéficiaires ou salariés d'une association.

Le secteur associatif est aussi confronté à de profondes évolutions internes, tant en matière de gouvernance (évolution des formes du bénévolat, professionnalisation des bénévoles), de modèle économique (repositionnement des financeurs publics, fragilité de la subvention), de relation avec la collectivité (mode de coopérations, externalisations d'activités vers le secteur associatif). Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où le rôle des associations n'a jamais été aussi prégnant avec l'augmentation de la dépendance, des besoins en termes de solidarité et d'insertion, du développement des sports et loisirs.

Ce Panorama du monde associatif en Normandie, dans un contexte de réunification normande, vise donc à apporter **des éléments de cadrage statistiques et à présenter les caractéristiques du paysage associatif dans notre nouvelle région**. Éléments qui permettront d'apporter une meilleure connaissance sur l'emploi salarié, le bénévolat et spécificités associatives à l'échelle régionale mais aussi départementale, autant d'éléments favorisant une meilleure prise en compte du secteur associatif par les institutions, les collectivités et les réseaux associatifs.



Contexte de la demande d'étude

En lien avec les objectifs du plan territorial priorité jeunesse et du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la DRJSCS de Basse-Normandie envisageait de développer des actions autour de la vie associative, en passant par une première étape : la nécessaire connaissance du tissu associatif régional en termes statistiques.

Cette approche statistique, confiée à l'ERREFOM, s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat entre la DRJSCS de Basse-Normandie et l'ERREFOM (Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation, et les Métiers), et a bénéficié de la collaboration active de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ORESS) animé par la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS).

Dans le contexte de la fusion des deux régions normandes, le choix a été fait de retenir la « grande Normandie » comme territoire d'analyse. Le présent rapport est ainsi le fruit d'un travail étroit entre l'OREF bas-normand (Observatoire Régional Emploi-Formation) et l'observatoire de la CRESS, sous la supervision de la DRJSCS.





Les associations sur le territoire normand

Plus de 50 000 associations actives en Normandie

A la question « combien y-a-t-il d'associations en activité aujourd'hui en France ? »... nul ne sait répondre avec précision.

Comme le signale le réseau Recherches et Solidarités* dans sa publication annuelle sur la vie associative, « tous les chercheurs en sont réduits à des estimations car on ne connaît que le flux d'entrée (les créations), et on ne connaît qu'une très faible part du flux de sortie (dissolutions, mises en sommeil...) ».

En effet, toutes les nouvelles associations font l'objet d'une parution au Journal Officiel, à partir des déclarations en préfecture, sous-préfecture ou à la

direction départementale en charge de la vie associative ; en revanche, une association qui n'exerce plus d'activité n'a pas l'obligation de déclarer sa dissolution.

On s'accorde ainsi à donner le nombre de 1,3 million d'associations en activité aujourd'hui en France, qu'elles soient gérées seulement par des bénévoles ou qu'elles s'appuient sur le salariat.

Pour le territoire Normand l'estimation se situe entre **51 000 et 58 200 associations actives** en 2014, soit autour de 4% des associations françaises.

Le département de Seine-Maritime regrouperait ainsi 36 à 37% des associations actives normandes, celui du Calvados entre 23 et 24%.

Les associations en activité en Normandie (estimations)

Associations actives

Normandie
51 000 à 58 200

dont Haute-Nie
27 000 à 30 000

dont Basse-Nie
24 000 à 28 200



Source : Recherches et Solidarités
Panoramas départementaux Fév. 2014



Parmi l'ensemble des associations actives, les associations « employeurs » sont en revanche bien identifiées statistiquement : près de 8 900 associations emploient des salariés en Normandie* et représentent ainsi entre 15% et 17% du total des associations estimées en activité. L'analyse de ces structures fait l'objet de la 2nde partie de cette étude.

En France, 13% des associations emploient des salariés, elles représentent 185 700 établissements et emploient 1,85 millions de salariés.

Reprise des créations d'associations depuis 2013

Précision : le suivi des créations s'effectue selon l'année dite associative, de début septembre à fin août pour correspondre au rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile. Les données ainsi présentées correspondent aux créations d'associations ayant eu lieu entre le 1er septembre et le 31 août.

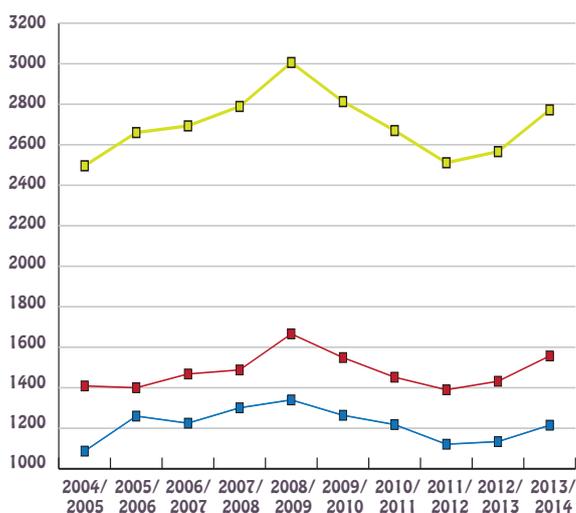
En France, de 2004-05 à 2013-14, se sont créées en moyenne plus de 67 500 associations par an.

Un pic de création est intervenu en 2008-09 (73 000 associations nouvelles) auquel ont succédé trois années de baisse (notamment -7% en 2009-10). Ce fléchissement de la création d'associations en France peut-être corrélé au ralentissement économique général observé à partir de 2008. Depuis 2012-2013, un regain du nombre de créations dans le secteur associatif est de nouveau à l'œuvre (+4% en 2013-14).

Ces évolutions sont assez similaires sur le territoire normand qui a connu une chute des créations sur trois années entre 2009-10 et 2011-12 (notamment -6% en 2009-10), pour retrouver un nouvel élan dans les deux dernières années (+2% en 2012-13 et +8% en 2013-14).

Des cinq départements normands, compte-tenu de son poids démographique, c'est la Seine-Maritime qui crée le plus d'associations (plus de 1 000 par an dans les 10 dernières années), et avec l'Orne ce sont les deux départements qui ont à la fois connu la plus forte évolution de créations en 2008-09 (respectivement +18% et +25%) et les plus importantes baisses les deux années suivantes. Le retour à la hausse du nombre de créations concerne les cinq départements en 2013-14, et plus particulièrement l'Eure (+17%) et l'Orne (+14%).

Evolution des créations d'associations en Normandie



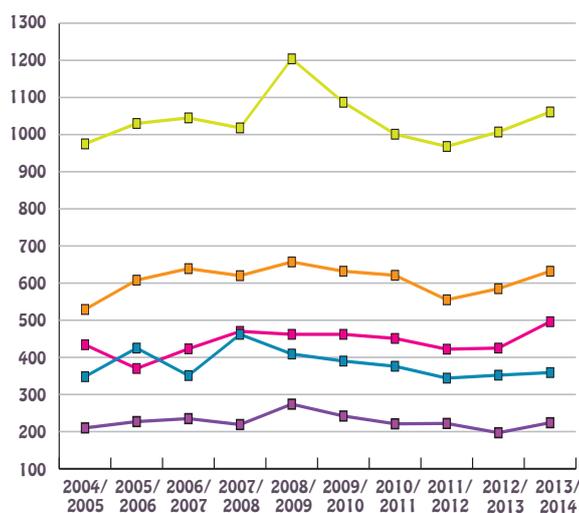
Normandie

Haute-Normandie

Basse-Normandie

Source : Journal Officiel des associations – Traitement ERREFOM

Evolution des créations d'associations dans les 5 départements normands



Calvados

Manche

Orne

Seine-Maritime

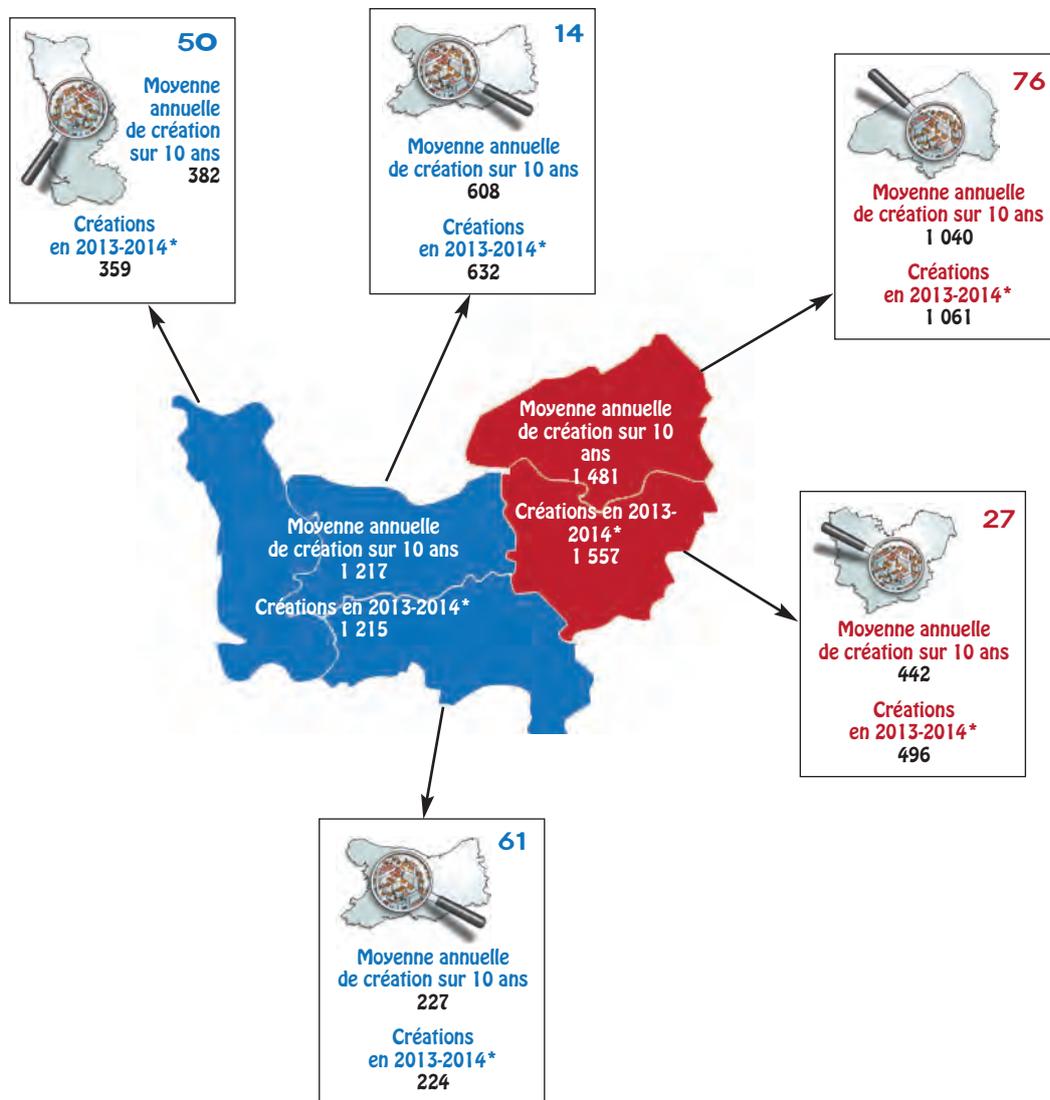
Eure

Source : Journal Officiel des associations – Traitement ERREFOM

* Etablissement ayant au moins un poste non annexe au 31/12 de l'année.
Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2012



Les créations d'associations dans les départements normands



8



Source : Journal officiel des associations – Traitement ERREFOM
* du 1er septembre 2013 au 31 août 2014

Les créations d'associations sportives plus nombreuses en Normandie

Précisions méthodologiques :

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (plus de 250 au total). La possibilité d'inscriptions multiples dans deux, voire trois thèmes ou sous-rubriques implique que le nombre d'inscriptions dépasse forcément le nombre des créations.

Il se crée en Normandie proportionnellement plus d'associations dans cinq domaines que sont les sports, les loisirs, le social, l'économie et l'environnement, qu'en moyenne nationale.

Mais c'est sur le thème des sports que la région tire son avantage puisque 19,3% des inscriptions des associations concerne les sports et activités de plein air alors que la proportion n'est que de 16% au national. A l'inverse la culture est beaucoup plus représentée sur le territoire national qu'en région (22,6% contre 19% en région).



Répartition des inscriptions des associations créées au cours des quatre dernières années*

	 Normandie	 France
Sports	19.3%	16.0%
Culture	19.0%	22.6%
Loisirs	14.9%	13.1%
Social	8.6%	7.9%
Enseignement	5.0%	6.0%
Economie	5.0%	4.3%
Santé	4.0%	4.0%
Environnement	4.0%	3.4%
Aide à l'emploi	2.1%	2.1%
Autres	17.9%	20.6%

Source : Journal officiel des associations – Traitement ERREFOM
Voir Annexes pour la définition des thèmes.
* du 1er septembre 2010 au 31 Août 2014



Les associations employeuses



Précision statistique

Les développements suivants prennent en compte les associations employant des salariés au 31 décembre de l'année sur des postes considérés comme « non annexes ». Elles s'appuient sur les sources de données CLAP 2012 et DADS 2012 de l'INSEE*.

Près de 9 000 associations employeuses en Normandie

8 867 associations employeuses sont en activité sur le territoire normand et représentent ainsi **8,1% des établissements employeurs de la région** (privés et publics confondus).

Si la Seine-Maritime est le département accueillant le plus grand nombre d'associations employeuses en Normandie (plus du tiers), le secteur associatif semble cependant davantage implanté dans l'Orne que dans les autres départements (9% des établissements employeurs sont des associations).

Cette caractéristique se retrouve dans de nombreux départements ruraux, où comme nous le verrons ensuite le poids de l'emploi associatif dans le secteur médicosocial est important. Historiquement, de nombreuses associations du secteur sont issues d'héritages religieux qui avaient développé des activités sociales et de soins en réponse aux besoins non satisfaits des populations et à l'absence d'une offre suffisante de la part de la sphère publique ou privée.

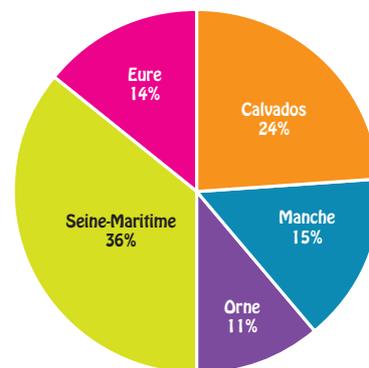
Associations employeuses

Normandie
8 867 associations,
soit 8,1% des employeurs normands

Haute-Nie
4 444 (8%)

Basse-Nie
4 423 (8,2%)

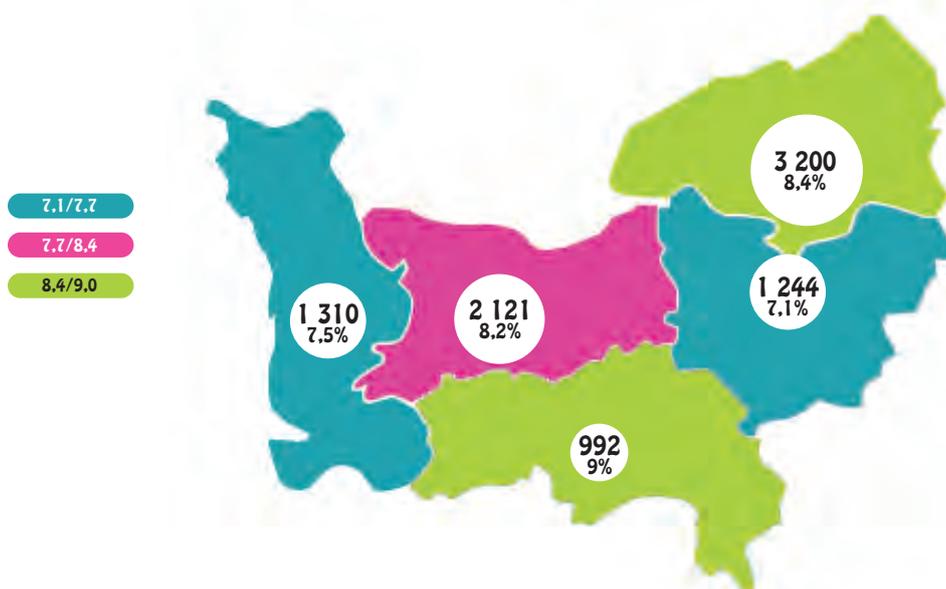
Répartition des associations employeuses par département



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie - ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012



Nombre d'associations employeuses dans les départements Normands (Poids des structures associatives)



Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2012 – Cartographie ERREFOM

Note de lecture : 1 310 associations employeuses sont localisées dans la Manche et représentent 7,5% des employeurs du département.

De très nombreuses associations tournées vers le sport et les loisirs

Précision statistique :

La nomenclature d'activité utilisée par l'INSEE pour classer les associations comporte un code spécifique pour les « Non classées ailleurs » (APE 9499Z). Cependant, on remarque que de très nombreuses associations sont classées trop systématiquement dans ce code d'activité « fourre-tout », rendant peu lisible l'activité et le poids d'une partie des associations françaises. Des travaux ont permis de montrer qu'une grande partie des associations présentes dans ce secteur pourrait être reclassées dans le secteur des loisirs, de l'action sociale et de l'enseignement. Une action expérimentale a été menée en Basse-Normandie par la DRJSCS et la CRESS afin de mieux appréhender la réalité économique du secteur jeunesse et sports en Basse-Normandie.

Plus de 2 300 associations sont classées dans le code APE 9499Z (26,2%) rendant partiel la connaissance de l'activité de plus d'un quart des associations normandes (Cf. Précision statistique). Dans les faits, on retrouve dans ce secteur de nombreuses associations de l'animation (associations d'éducation populaire, centres de loisirs, centres de vacances,...), des réseaux associatifs, des associations médicosociales ou encore des centres de formation.

Deux secteurs d'activité sont particulièrement présents sur le territoire régional :

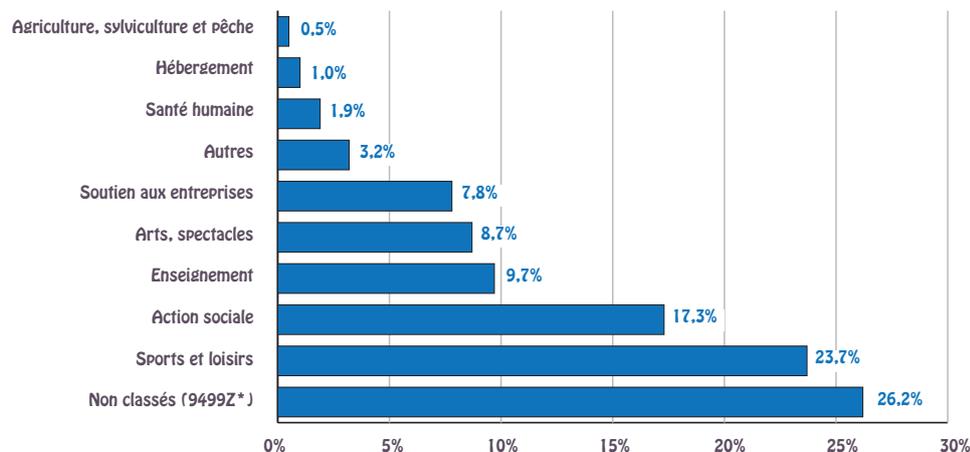
➔ Près de 24% des associations relèvent du domaine « sport et loisirs »*. Cette part est toutefois sous-évaluée puisque de très nombreux établissements du secteur animation et loisirs sont mal identifiés dans la nomenclature d'activité de l'INSEE (Cf. Précisions statistiques).

➔ 17% développent une activité dans le secteur de l'action sociale (hébergement médicosocial, aide à domicile, aide par le travail, ...)*. Sur les 1 533 associations d'action sociale, 31% ont une activité d'hébergement médico-social (personnes âgées, handicapées ou en difficulté).

* Un focus spécifique est consacré à ce secteur dans la dernière partie du Panorama



Secteurs d'activité des associations employeuses normandes



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Vigilance dans l'analyse sectorielle :

Les spécificités territoriales et sectorielles présentées ci-après sont mesurées au regard du poids du secteur associatif exclusivement. Le fait qu'un département présente une sous-représentation associative dans le secteur social et médicosocial par exemple n'indique pas nécessairement une offre carencée sur le territoire. D'autres formes juridiques peuvent porter l'emploi salarié du secteur, qu'ils s'agissent d'établissements non lucratifs (mutuelles, fondations) ou d'entreprises lucratives.



Trois des cinq départements normands présentent des différences marquées :

➤ dans l'Orne, le secteur social et médicosocial est un champ davantage investi par les associations (22% d'entre elles contre 17% en moyenne régionale) au détriment du domaine sportif (« seules » 18% de ses structures sont sur ce champ contre 24% en région).

➤ L'Eure dispose de davantage de structures intervenant dans le sport et les loisirs (28% de ses associations contre près de 24% en région).

➤ Près de 13% des associations de la Manche relèvent d'une activité d'enseignement (soit 3 points de plus que la moyenne régionale). Le secteur est également plus présent dans l'Orne (+ 2 points). Pour ces deux départements aux caractéristiques rurales, l'offre de formation portée par des associations (Maison familiale et rurale, enseignement catholique) est plus importante que dans les autres départements. Dans la Manche, la faiblesse du secteur médicosocial associatif (- 3,2 points) est toute relative car de nombreux établissements du secteur dépendent de fondations.



Secteurs d'activité des associations :
caractéristiques selon les départements

	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">secteur(s) d'activité moins représenté(s) qu'en moyenne régionale (< 2 points)</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">secteur(s) d'activité plus représenté(s) qu'en moyenne régionale (> 2 points)</div> </div>					
	Calvados	Manche	Orne	Seine Maritime	Eure	Normandie
Action sociale	-1,0	-3,2	4,3	0,6	0,3	17,3%
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,2	0,5	0,6	-0,2	-0,1	0,5%
Arts, spectacles	1,7	-2,9	-2,4	1,0	-0,3	8,7%
Autres	0,0	1,0	1,9	-0,6	-1,0	3,2%
Enseignement	-1,1	3,0	2,2	-0,5	-1,7	9,7%
Hébergement	0,0	1,2	-0,1	-0,3	-0,5	1,0%
Non classés (9499Z*)	3,9	-0,4	-2,7	-0,5	-2,6	26,2%
Santé humaine	-0,8	0,5	0,1	0,4	-0,4	1,9%
Soutien aux entreprises	-1,1	1,0	1,5	-0,7	1,6	7,8%
Sport et loisirs	-1,2	-0,6	-5,3	0,9	4,6	23,7%

Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

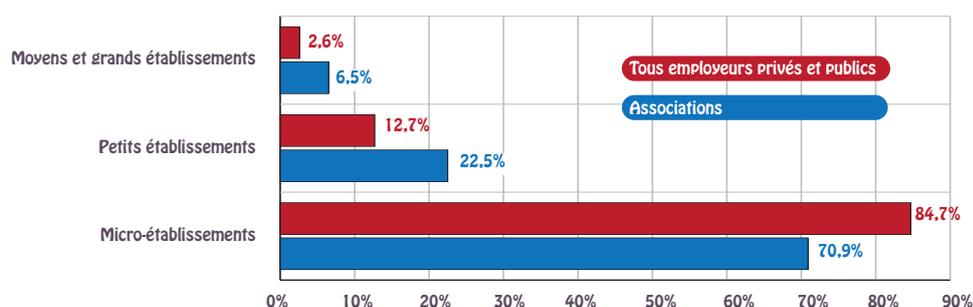
Une majorité de structures de petite taille

Près de 85% des employeurs normands sont de petite taille avec moins de 10 salariés. Dans une mesure un peu moindre, 71% des associations sont des micro-établissements.

Par rapport à l'ensemble des établissements employeurs normands, on observe une part de moyens et grands établissements plus élevée au

sein des associations (6,5% ont plus de 50 postes). Cette spécificité est liée principalement à la place du secteur sanitaire et social dans le secteur associatif dans lequel on retrouve de gros établissements. La part des moyens et grands établissements associatifs est un peu moins marquée au niveau national (5,5%).

Répartition selon la taille* des établissements employeurs normands



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

*Taille des établissements

1 - Micro-établissements : De 0 à 9 postes non annexes au 31/12 de l'année

2 - Petits établissements : De 10 à 49 postes non annexes au 31/12 de l'année

3 - Moyens et grands établissements : 50 postes non annexes et plus au 31/12 de l'année



Des structures au service de l'insertion : les associations intermédiaires normandes

Avec l'entreprise d'insertion, l'entreprise de travail temporaire d'insertion, et les ateliers et chantiers d'insertion, l'association intermédiaire fait partie des structures " d'insertion par l'activité économique". Leur point commun est de proposer aux personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, un accompagnement social et une activité professionnelle afin de faciliter leur insertion.

Association de la loi de 1901 conventionnée par l'État, l'association intermédiaire a ainsi pour rôle :

- d'accueillir et d'orienter les personnes sans emploi,
- d'embaucher des personnes en difficulté et de les mettre à disposition d'utilisateurs (entreprises, associations, collectivités locales, particuliers...) pour réaliser des travaux occasionnels,
- de recevoir et traiter les offres d'emploi,
- d'assurer le suivi personnalisé des personnes embauchées, d'organiser leur parcours de formation, de les informer sur leurs droits, ...

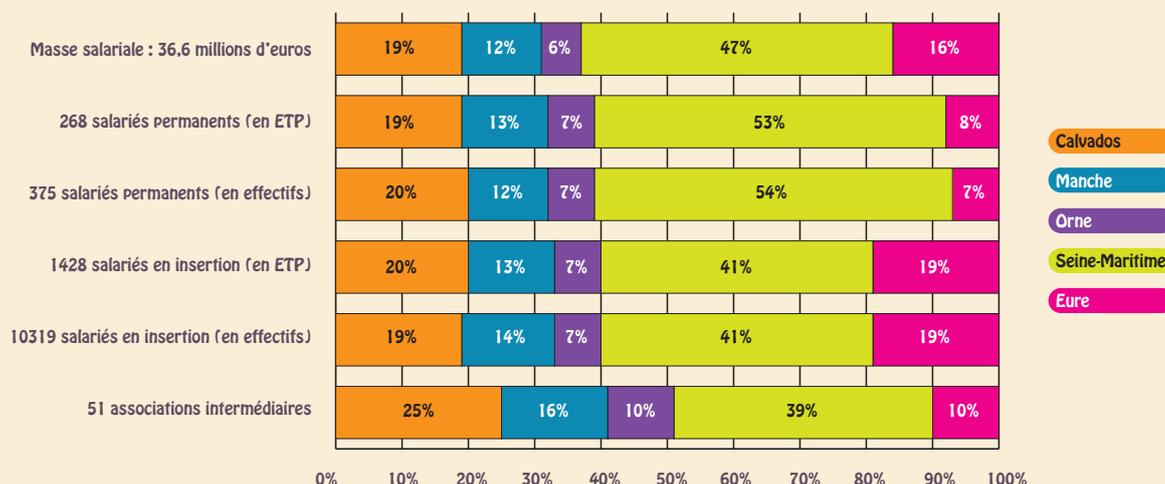
L'association intermédiaire se situe dans le secteur concurrentiel. Elle peut intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activités et mettre à disposition des salariés pour tout type d'emploi (hors travaux dangereux), sur un territoire précisé dans la convention qu'elle signe avec l'Etat. Les mises à disposition qui s'exercent sur des activités variées (ménage, jardinage, manutention, entretien de locaux, travaux du bâtiment...), sont utilisées pour accompagner individuellement, redynamiser socialement et requalifier professionnellement les personnes accueillies.

La durée de mise à disposition en entreprise est limitée : l'ensemble des missions réalisées par un salarié en entreprise ne peut excéder 480 heures sur 24 mois.

En 2014, sur le territoire normand, **51 associations intermédiaires** ont mis à disposition 10 319 salariés en insertion (1 428 ETP), eux-mêmes suivis et encadrés par 375 salariés permanents. La masse salariale générée s'élève à près de 36,6 millions d'euros (tous salariés confondus).



Les associations intermédiaires normandes en 2014



Sources : Direccte Basse-Normandie et Haute-Normandie

Les associations intermédiaires sur le territoire normand (2014)



Sigles : AI : association intermédiaires / S.I : salariés en insertion / S.P : salariés permanents
Sources : Direccte Basse-Normandie et Haute-Normandie

Le salariat associatif

Les associations normandes emploient près de **89 000 salariés**, soit l'équivalent de plus de 74 100 ETP sur l'année pour une masse salariale de près de deux milliards d'euros (au 31/12/2012).

Dans le paysage de l'emploi, le salariat associatif représente ainsi 8,3% des effectifs salariés normands (contre 8% au niveau national) et 6% de la masse salariale régionale totale (employeurs privés et publics confondus).

Si l'on considère seulement l'emploi privé, le salariat associatif représente 11% de l'emploi privé normand.

Des effectifs concentrés en Seine-Maritime mais un poids de l'emploi associatif plus important dans l'Orne

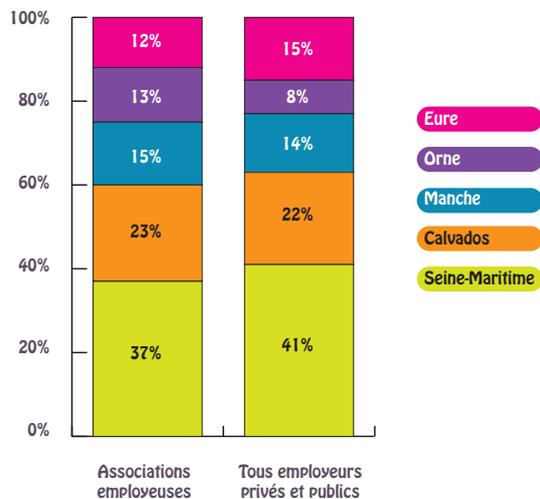
En termes d'effectifs, la Seine-Maritime arrive en tête des départements normands en accueillant 37% des salariés associatifs sur son territoire. Cependant, l'emploi associatif occupe une place relative dans l'emploi total de ce département, « seuls » 7,3% des salariés de Seine-Maritime travaillant dans une association contre 8,3% en moyenne régionale.

A l'inverse, le monde associatif est bien implanté dans l'Orne en termes d'emploi puisque les associations rassemblent 13% de l'emploi salarié du territoire (soit près de 5 points de plus que la moyenne normande).





Répartition des effectifs salariés



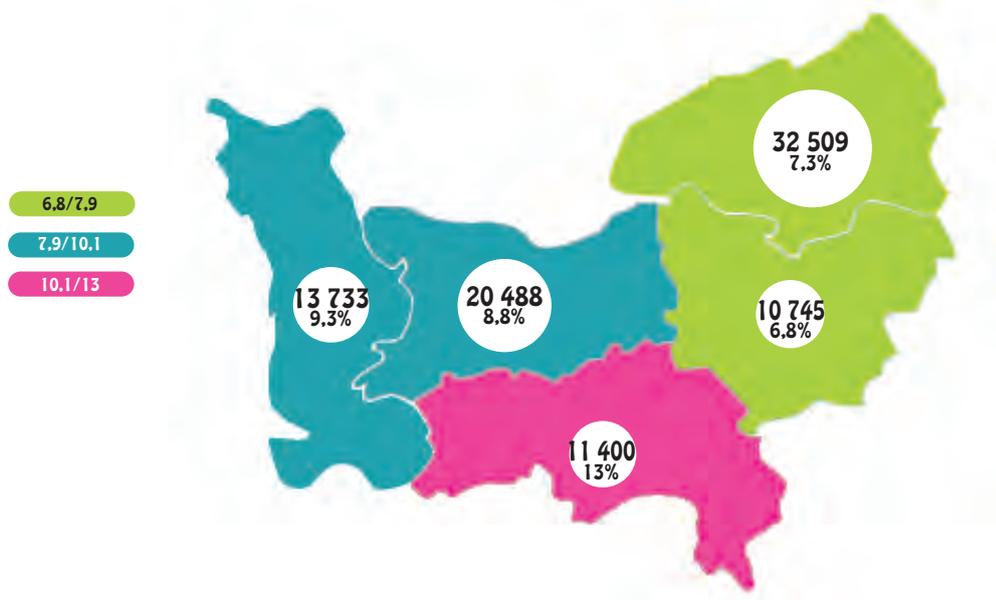
Normandie
88 875 salariés
soit 8,3% de l'emploi total

dont Haute-Normandie
43 254 - (7,2%)

dont Basse-Normandie
45 621 - (9,7%)



Les effectifs des associations employeuses en Normandie (Poids de l'emploi associatif)



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie et ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012
Cartographie ERREFOM

Note de lecture : 11 400 salariés travaillent dans les associations Ornaises et représentent ainsi 13% de l'emploi salarié du département.

Effectifs, ETP et masse salariale en Normandie

	Associations employeuses	Tous employeurs privés et publics	Part associations
Effectifs au 31/12/2012	88 875	1 070 624	8,3%
ETP	74 139	967 947	7,7%
Établissements	8 867	110 081	8,0%
Nb moyen de salariés par employeur	10	9,7	-
Masse salariale	1 936 728 000 €	30 938 300 000 €	6,2%

* Rémunérations brutes redistribuées

Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie et ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Plus de la moitié des emplois associatifs dans le secteur social et médicosocial

Si l'action sociale ne constitue l'activité que de 17% des associations normandes, ces dernières occupent une place prépondérante en termes d'emplois puisqu'elles regroupent 53% des effectifs. C'est dans les départements de l'Orne et de l'Eure que cette situation est la plus marquée avec respectivement 61% et 57% de leurs effectifs travaillant dans l'action sociale.

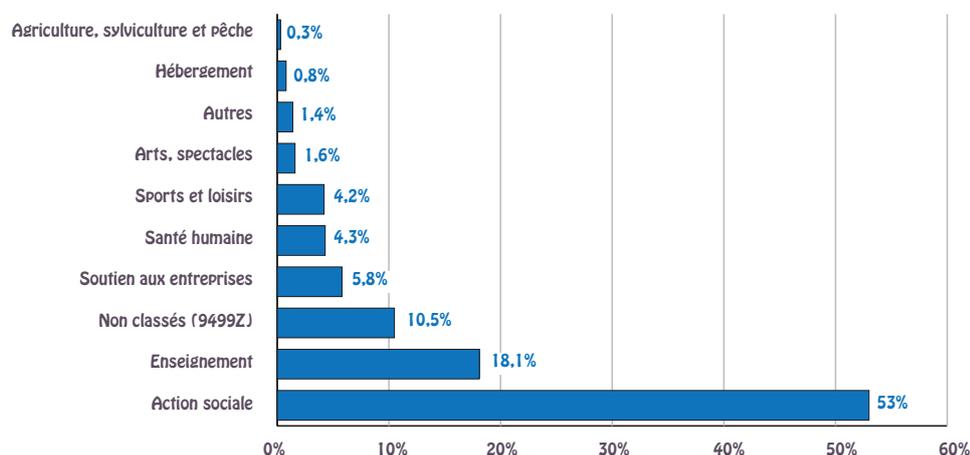
Ce vaste secteur comprend l'aide à domicile (10 500 emplois), l'aide par le travail (8 800), l'hé-

bergement médicosocial (17 300), l'accueil du jeune enfant (1 000) et l'action sociale sans hébergement (9 500).

A l'inverse, le secteur « sport et loisirs » qui regroupe près d'un quart des associations, ne totalise quant à lui qu'à peine 6% de l'emploi associatif. L'emploi dans ce secteur est toutefois sous-évalué car de nombreux postes sont comptabilisés dans le code APE 9499Z*.



Les effectifs associatifs norands par secteurs d'activité



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

* . précisions statistiques en annexe

Les salariés selon les secteurs d'activité caractéristiques selon les départements

secteur(s) d'activité moins représenté(s) qu'en moyenne régionale (écart < 2 points)

secteur(s) d'activité plus représenté(s) qu'en moyenne régionale (écart > 2 points)

	Calvados	Manche	Orne	Seine Maritime	Eure	Normandie
ACTION SOCIALE	-1,4	-3,2	8,1	-2,0	4,0	53%
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	0,0	0,7	-0,1	-0,3	0,0	0,3%
ARTS, SPECTACLES	0,5	-0,7	-0,6	0,3	-0,2	2%
Autres	0,2	-0,2	0,2	-0,1	0,1	1%
ENSEIGNEMENT	0,6	-0,5	-1,3	1,1	-2,6	18%
HÉBERGEMENT	0,7	0,4	-0,5	-0,2	-0,5	1%
NON-CLASSES (9499Z*)	0,8	-1,1	-2,8	0,8	0,4	11%
SANTÉ HUMAINE	-0,8	2,0	0,7	0,0	-1,6	4%
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	-0,8	2,5	-0,9	-0,4	0,5	6%
SPORT ET LOISIRS	0,2	0,2	-2,7	0,7	0,0	4%

Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Spécificités selon les départements

Dans l'Orne, l'action sociale est fortement représentée dans le monde associatif puisque 61% des effectifs associatifs travaillent dans ce domaine (contre 53% pour la moyenne régionale). Par contre l'activité « sport et loisirs » y est moins présente qu'au niveau normand (1,4% contre 4,2% en région).

L'Eure investit également le champ de l'action sociale (57% de ses effectifs associatifs), mais délaisse un peu l'activité d'enseignement (15,5% des salariés associatifs sur cette activité contre 18% en région).

Dans la Manche, comme en Seine-Maritime, l'action sociale est moins présente dans le monde associatif ; comparativement aux autres départements, les effectifs associatifs de la Manche sont davantage positionnées sur les activités liées au soutien aux entreprises (soit 2,5 points de plus qu'en moyenne régionale) ou à la santé humaine (+2 points).

La taille de l'association très corrélée à son secteur d'activité

Les associations les plus « employeuses » de la région appartiennent à trois secteurs d'activité :

- les associations du secteur de l'action sociale emploient en moyenne 31 salariés
- celles dont l'activité est la santé humaine font travailler une moyenne de 23 salariés
- les associations intervenant dans l'enseignement disposent d'un effectif moyen de 19 salariés

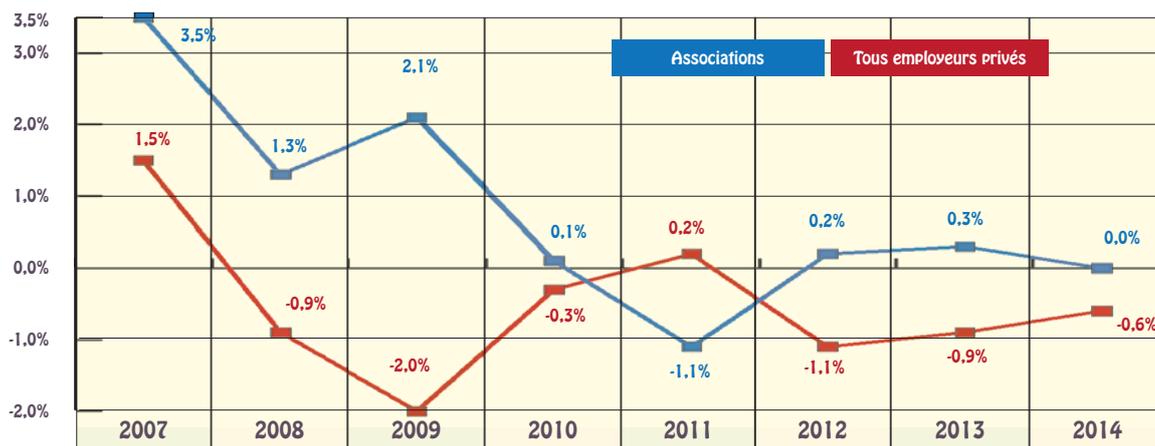
... alors que le nombre moyen de salariés par association tous secteurs d'activité confondus est de 10 personnes.

A l'inverse, les associations des champs du sport et loisirs, et celles des Arts et spectacles, sont peu employeuses avec une moyenne de 2 salariés par structure.

Une croissance globale positive de l'emploi dans le secteur associatif

Malgré des évolutions fluctuante d'une année à l'autre, et avec un taux de croissance annuel moyen de +0,8% sur la période 2006-2014, les associations normandes s'en sortent mieux que le secteur privé dans son ensemble qui lui de son côté affiche un taux de -0,5% sur cette même période.

Evolution de l'emploi salarié en Normandie



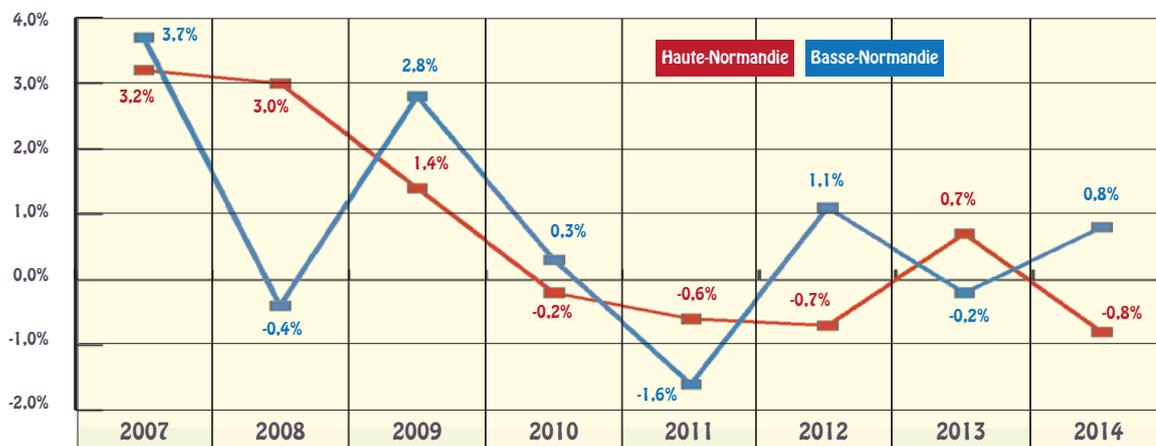
Champ : employeurs privés relevant du régime général (hors régime agricole)

Evolution de l'emploi salarié par glissement annuel

Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après Acooss-Urssaf

L'évolution de l'emploi salarié associatif n'est pas identique selon les territoires : des différences notables peuvent être constatées certaines années entre la Haute et la Basse-Normandie (voir graphique ci-dessous). Néanmoins le taux de croissance annuel moyen de chacune des régions reste similaire sur la période 2006-2014 à savoir +0,7% pour la Haute-Normandie et +0,8% pour la Basse-Normandie.

Evolution de l'emploi salarié associatif Comparaison Haute et Basse-Normandie



Champ : employeurs privés relevant du régime général (hors régime agricole)

Evolution de l'emploi salarié par glissement annuel

Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après Acooss-Urssaf

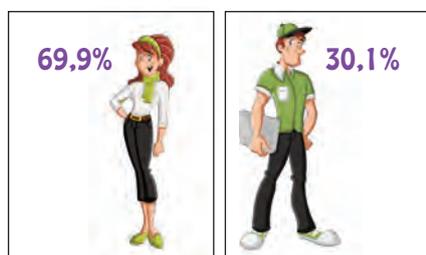


Un secteur associatif féminin et vieillissant

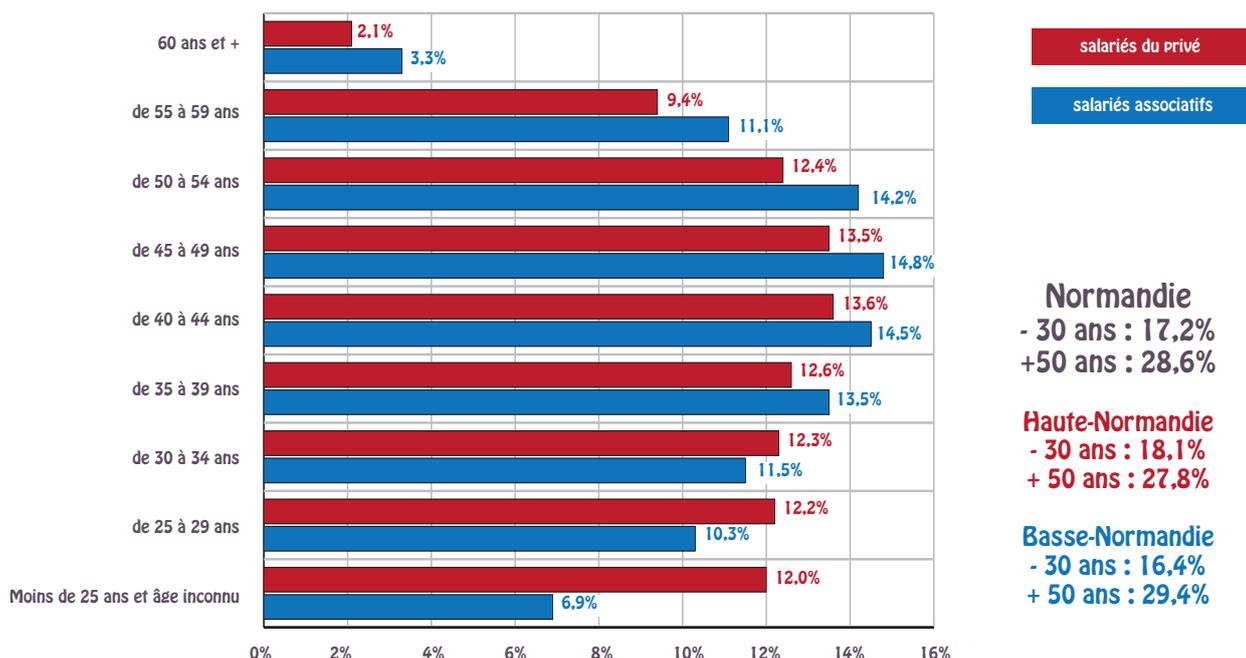
Contrairement au secteur privé dans son ensemble au sein duquel les hommes « dominant » à 62%, le monde des associations est largement investi par les femmes (70%). Ce phénomène est avant tout sectoriel puisque le plus gros des effectifs associatifs travaille dans des secteurs d'activités plus féminisés (santé, action sociale, enseignement), quelque-soit le statut juridique de l'employeur. A contrario, le salariat associatif est peu développé sur des secteurs plus masculinisés comme l'industrie, l'agriculture ou le commerce.

A noter néanmoins que si cette situation est identique dans les secteurs de l'enseignement et de l'action sociale (respectivement 68% et 75% de femmes) et exacerbée dans la santé humaine (79%), elle s'inverse presque lorsque l'on se penche sur le champ du sport et loisirs où la gente féminine n'est présente qu'à 40%.

Le monde associatif voit ses effectifs vieillir plus rapidement que l'ensemble du secteur privé : en 2011, le secteur privé comptabilise un quart de salariés âgés de plus de 50 ans alors que la part dans les associations s'élève elle à près de 30% et que les jeunes salariés ne sont que 17% (contre 24% dans le secteur privé total). Loin de se stabiliser, le phénomène se renforce ces dernières années. Là encore, il faut regarder cette particularité du côté de l'activité des associations qui sont positionnées sur des secteurs ayant connu un fort développement dans les années 1970-80 (enseignement, santé) et qui aujourd'hui présentent une pyramide des âges vieillissante.



Pyramide des âges des salariés des associations et du secteur privé en Normandie



Normandie
- 30 ans : 17,2%
+ 50 ans : 28,6%

Haute-Normandie
- 30 ans : 18,1%
+ 50 ans : 27,8%

Basse-Normandie
- 30 ans : 16,4%
+ 50 ans : 29,4%

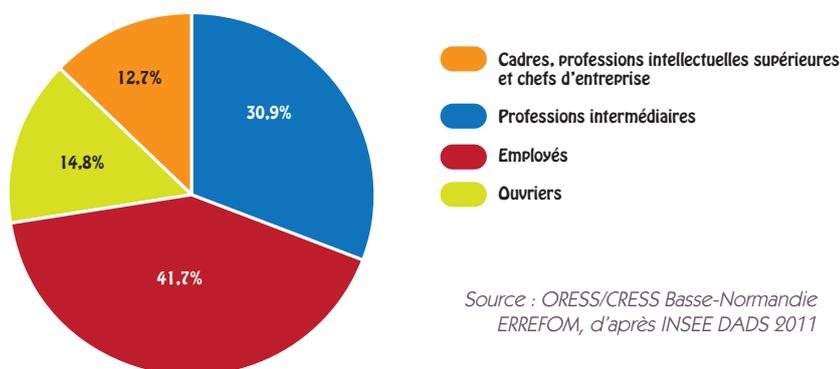
Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE DADS 2011

Un salariat atypique dans le secteur associatif

Présentant un emploi fortement tertiaire, le secteur associatif affiche une part de professions intermédiaires et d'employés très élevée (respectivement 31% et 42%), en comparaison aux effectifs du privé dans son ensemble qui intègrent majoritairement des ouvriers (à 41% contre 15% dans les associations) et des employés (près d'un tiers).

Le taux de cadres est également plus élevé dans l'ESS (12,6%) que dans l'ensemble du privé (9,5%).

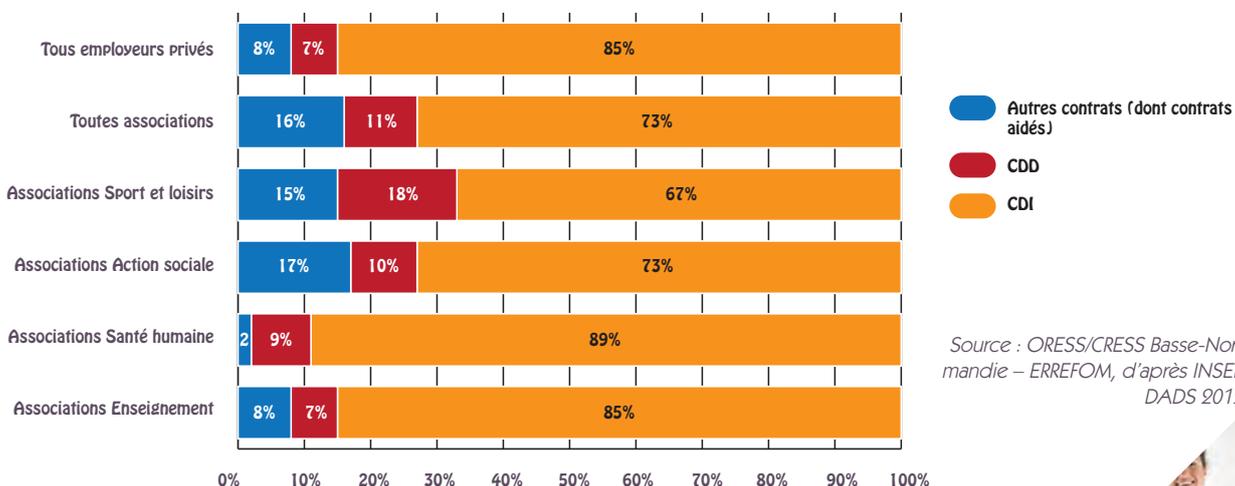
Les salariés associatifs par CSP



Le champ associatif est caractérisé par un recours plus important aux contrats aidés et aux CDD. Cette situation est surtout présente dans les associations intervenant dans les secteurs « Action sociale » et « Sport et loisirs », associations dont l'activité participe à l'insertion de publics peu qualifiés ou éloignés de l'emploi.

La part de salarié en CDI est moins fréquente dans le secteur associatif (73% dans ce cas) que dans l'ensemble du secteur privé (85%). Certains secteurs comme l'enseignement ou la santé humaine disposent toutefois de taux de CDI supérieurs ou égaux à la moyenne du privé (respectivement 85% et 89%).

Contrats de travail dans les associations et le secteur privé - Normandie



Les emplois d'avenir dans les associations

Les emplois d'avenir constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle

Entre fin 2012, date de démarrage du dispositif, et début novembre 2015*, 3 704 jeunes ont bénéficié d'un contrat Emploi d'Avenir au sein de 1 286 associations normandes (soit une moyenne de 2,9 jeunes par association ayant eu recours à ce dispositif). La Seine-Maritime est le département où l'on trouve le plus grand nombre d'emplois d'avenir (plus de la moitié).

* Données arrêtées au 11/11/2015

Les emplois d'avenir dans les associations normandes (2012 - 2015)

	Nombre EAv	Nb d'associations distinctes*	Nb moyen d'EAv par association	Répartition des EAv en Normandie
Calvados	503	233	2,2	13,6%
Manche	370	174	2,1	13,2%
Orne	420	179	2,3	10,0%
Eure	488	199	2,5	11,3%
Seine-Maritime	1 923	501	3,8	51,9%
Normandie	3 704	1 286	2,9	100%

*Nb d'associations ayant employé au moins 1 EAV sur la période.

Source : Source : Observatoire régional de l'ESS, d'après ASP et DIRECCTE Basse-Normandie

Le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Le CUI-CAE constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Sur l'année 2014, 7 978 CUI-CAE ont été signés au sein de 2 147 associations, soit une moyenne de 3,7 contrats par association recourant à ce dispositif. Un quart des associations employeuses embauchent via ce type de contrat.

Sur la période 2010-2015, 4 945 associations distinctes ont embauché un ou plusieurs CUI-CAE.

Les CUI-CAE dans les associations normandes

	Nombre de CUI-CAE en 2014	Part des CUI-CAE dans l'emploi associatif	Nb d'associations employant des CUI-CAE en 2014	Part des associations employeuses embauchant un CUI-CAE
Calvados	1 660	8,1%	513	24%
Manche	1 018	8,8%	290	23%
Orne	939	7,4%	303	19%
Eure	947	8,2%	191	23%
Seine-Maritime	3 414	10,5%	850	26%
Normandie	7 978	9,0%	2 147	24%

Source : Observatoire régional de l'ESS, d'après ASP et DIRECCTE Basse-Normandie

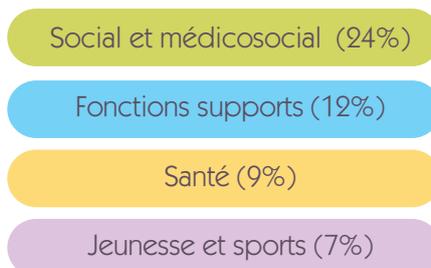
Les métiers de l'aide à domicile : 1^{ers} métiers exercés dans les associations normandes

Les associations intervenant dans le secteur de l'action sociale couvrent plus de la moitié des effectifs associatifs ; il n'est donc pas étonnant que la catégorie de métiers arrivant en tête des 20 principaux métiers exercés dans les associations normandes soit celle des « aides à domiciles, aides ménagères, travailleuses familiales », avec 14% des effectifs. Le domaine social est également représenté à travers les travailleurs sociaux : parmi les 20 principaux métiers on retrouve ainsi des professions du travail social telles que les éducateurs spécialisés, les Aides médico-psychologiques, les moniteurs éducateurs...

Dans les principaux métiers exercés dans le secteur associatif, nous retrouvons également le domaine du sport et des loisirs, avec les métiers de l'anim-

tion socio-culturelle et de loisirs ou les moniteurs et éducateurs sportifs, qui représentent 7% des salariés associatifs.

Les 20 principaux métiers exercés dans les associations normandes rassemblent plus de 60% des effectifs associatifs et relèvent de quatre grandes familles de métiers :



Classement des 20 principaux métiers exercés dans les associations en Normandie

Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familiales	14%
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel	6%
Agents de service hospitaliers	4%
Secrétaires	4%
Educateur(trice)s spécialisé(e)s	4%
Animateur(trice)s socioculturels et de loisirs	4%
Aides-soignants	3%
Aides médico-psychologiques	3%
Autres employé(e)s administratif(ive)s	3%
Agents d'entretien	3%
Moniteur(trice)s et éducateur(trice)s sportifs, sportifs professionnelles	3%
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type artisanal	2%
Formateur(trice)s	2%
Employé(e)s des services comptables ou financiers	2%
Infirmier(ère)s	2%
Cadres de l'intervention socio-éducative	2%
Divers personnels des services directs aux particuliers	2%
Moniteur(trice)s éducateur(trice)s	1%
Ouvrier(ère)s qualifié(e)s du bâtiment et des travaux publics	1%



Le bénévolat associatif

Quelques éléments de cadrage

France Bénévolat* distingue trois formes possibles d'engagement :

- le bénévolat associatif
- le bénévolat dans d'autres organisations (syndicales, politiques, municipales,...)
- le bénévolat « direct », appelé aussi de « proximité » ou « informel »

Les éléments chiffrés les plus récents sur le bénévolat sont issus de l'enquête IFOP menée en 2013 à l'initiative de France Bénévolat**, permettant de mettre en avant les évolutions du bénévolat au cours des trois dernières années.

En 2013, on estime à 20,9 millions le nombre total de bénévoles en France, soit une évolution de +14% par rapport à 2010, et un taux d'engagement*** bénévole de 40,3% (+4,3 points / 2010).

Les bénévoles associatifs, estimés autour de 12,5 millions de personnes, ont vu leur nombre progresser de 12% sur cette même période de trois ans. Le taux d'engagement dans le bénévolat associatif est de 24,5% en 2013 (+1,5 point / 2010).

Quelques caractéristiques liées au bénévolat associatif :

- une certaine parité dans l'engagement associatif : 25,2% des hommes et 24,1% des femmes sont bénévoles dans une association ;
- des engagements multiples : la moitié des bénévoles associatifs sont engagés dans trois secteurs d'activité différents, les plus courants étant le « social, caritatif », les loisirs et les sports ;
- le bénévolat associatif est davantage choisi par les personnes diplômées de l'enseignement supérieur qui sont un tiers à avoir choisi cette forme d'engagement ;
- un engagement plus important chez les plus âgés mais des jeunes qui s'engagent néanmoins de plus en plus : en 2013, plus du tiers des français de 65 ans et plus sont engagés au sein d'une association contre 16% des 17-24 ans et entre 22 et 24% pour les autres tranches d'âges. Cependant l'engagement associatif est en hausse chez les 25-34 ans et les 35-49 ans : leur proportion augmentent respectivement de 9 et 5 points entre 2010 et 2013 (contre -2 points chez les 65 ans et plus).
- plus de bénévoles mais des interventions moins fréquentes : en 2010, 12,5% des français intervenaient sur un mode hebdomadaire alors qu'en 2013 ils ne sont plus que 10,5 %.



* France Bénévolat est une association d'Utilité Publique ayant pour vocation de développer le bénévolat associatif.

** Source : « La situation du bénévolat en France en 2013 », juin 2013, 18 p. – France Bénévolat
Les résultats de cette enquête sont également présentés par le réseau Recherches et Solidarités mais uniquement sous l'angle du bénévolat associatif dans la publication suivante :
« La France bénévole en 2014 », 11ème édition, 25 p.
mai 2014 – Recherches et Solidarités

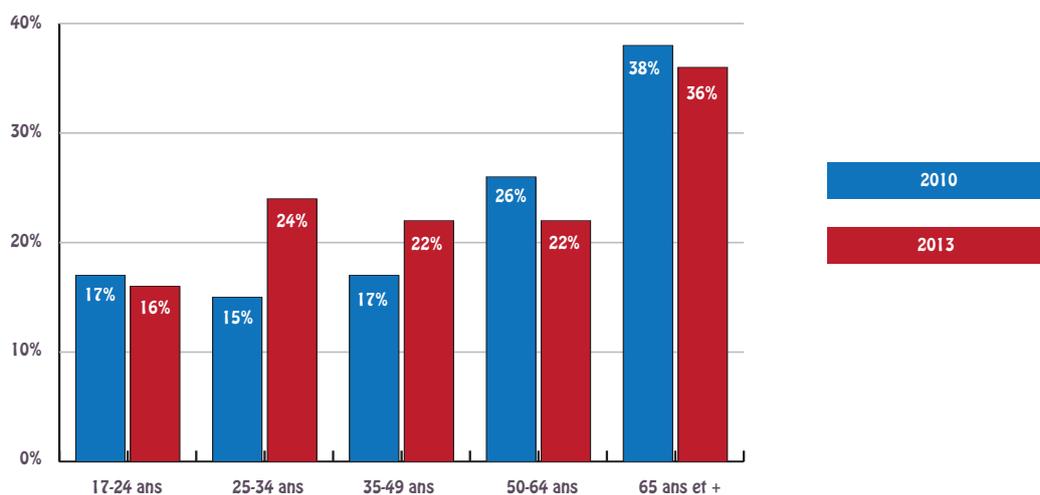
*** Taux d'engagement : notion utilisée couramment par France Bénévolat.
Il s'agit du pourcentage de personnes engagées par rapport à la totalité de la population concernée.

Le bénévolat associatif en France

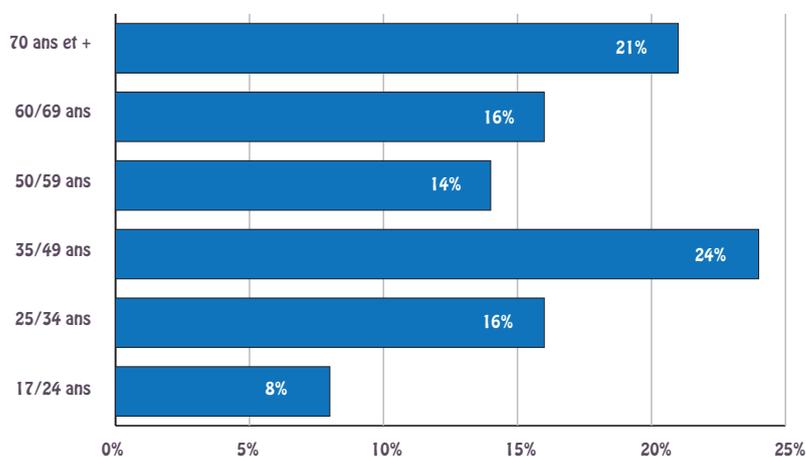
	2010	2013	Evolution 2010/2013
Bénévoles associatifs	11,3 millions	12,7 millions	+12,3%
Bénévoles intervenant sur un mode hebdomadaire	6,2 millions	5,5 millions	-11,3%
Taux d'engagement dans le bénévolat associatif	23%	24,5%	+1,5 point
Taux d'engagement selon un mode hebdomadaire	12,5%	10,5%	- 2 points

Sources : « La France bénévole en 2014 », 11^{ème} édition, 25 p. – mai 2014 – Recherches et Solidarités
« La situation du bénévolat en France en 2013 », juin 2013, 18 p. – France Bénévolat

L'engagement associatif des français selon l'âge



Répartition des bénévoles associatifs français selon l'âge en 2013



Source : « La France bénévole en 2014 », 11^{ème} édition, 25 p. – mai 2014 – Recherches et Solidarités

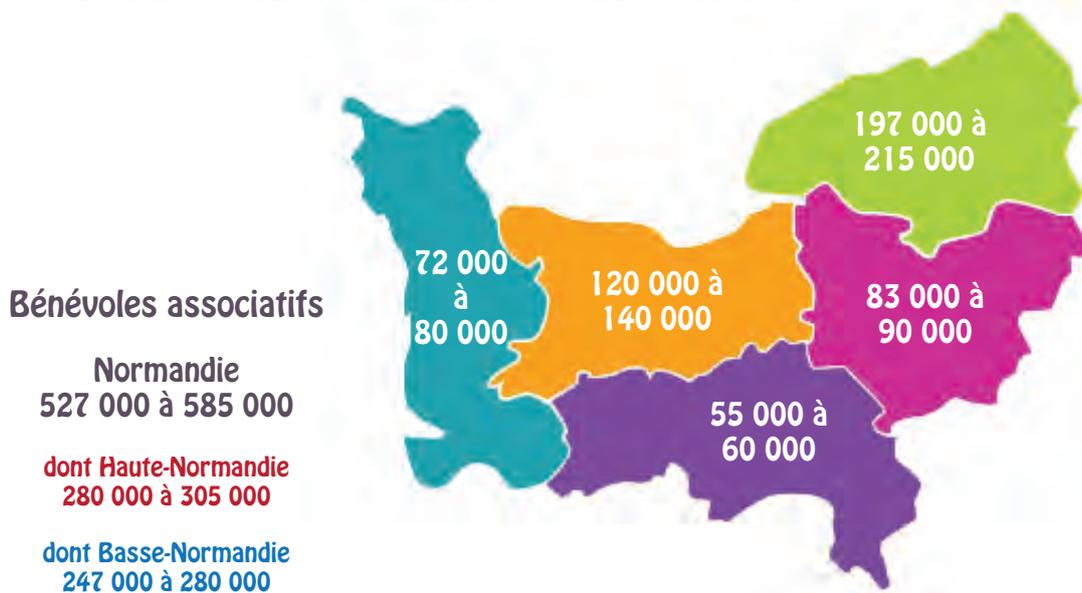


Le bénévolat associatif en Normandie

Le réseau Recherches et Solidarités a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation du nombre d'associations en activité, et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête la plus récente (IFOP 2013 pour France Bénévolat et R&S). En 2013, les bénévoles qui interviennent dans les associations en France sont estimés à 12,5 millions (soit 24% des Français contre 22% en 2010), dont

5,5 millions actifs sur un mode hebdomadaire. Une moyenne de 13 à 14 bénévoles par association a été calculée par R&S. Il peut être estimé entre **520 000 et 580 000 bénévoles dans les associations normandes**. 40% d'entre eux assurent la permanence de l'action associative et interviennent au moins une fois par semaine, soit entre 210 000 et 230 000 bénévoles « actifs ».

Les bénévoles dans les associations normandes (estimations)



Source : Recherches et solidarités
Panoramas départementaux 2014



Une autre forme d'engagement : le service civique

L'engagement de Service Civique c'est :

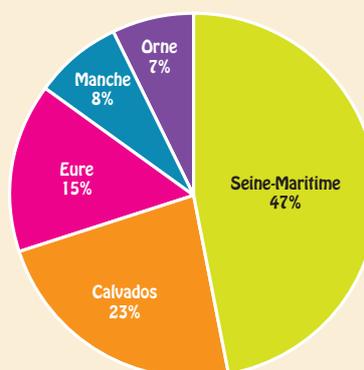
- Un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour tout jeune de 16 à 25 ans
- L'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation
- Au moins 24 heures hebdomadaires
- Le versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil, pour un total de 573 euros net par mois
- Un droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État
- Une mission pouvant être effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.



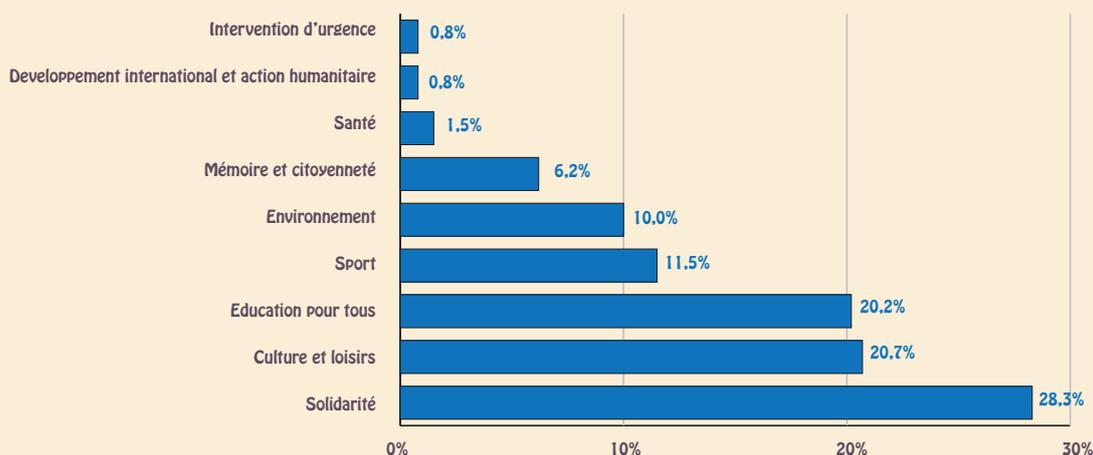
755 jeunes en service civique en 2015

En Normandie, en 2015, 755 jeunes volontaires ont été accueillis par les structures agréées, dont la très grande majorité est de statut associatif.

(Source : DRJSCS)



Répartition des jeunes en service civique selon les thématiques des missions





Focus par domaines d'activités

Focus sur les associations de la jeunesse et des sports en Basse-Normandie

En 2011, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Basse-Normandie se sont rapprochées afin de travailler à **l'amélioration de la connaissance statistique des associations du secteur de la jeunesse et des sports** en Basse-Normandie. A l'origine de ce projet, le constat partagé que l'approche statistique de l'activité des associations du champ de la jeunesse et des sports était difficile et déficiente. D'une part parce que les associations sont mal connues et leur approche statistique fait l'objet de nombreuses lacunes (par exemple le code NAF 9499Z « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » ne permet pas de qualifier l'activité de l'association et rassemble un grand nombre d'associations). D'autre part parce que le secteur de la jeunesse et des sports bien qu'il renvoie à des politiques publiques bien définies, ne renvoie pas à des nomenclatures d'activités précises dans le système statistique public.

Les travaux menés depuis 2011 ont donc permis de mettre en place une méthodologie expérimentale pour définir le périmètre statistique et évaluer le poids des associations du champ de la jeunesse et sports de la région. Cette approche croisant entrée sectorielle par le code d'activité, entrée juridique et démarche plus qualitative a permis de circonscrire une liste d'associations considérées comme relevant du champ jeunesse et sports dès 2012. Ce périmètre a été réactualisé en 2013 et en 2015.

Au sein du champ associatif jeunesse et sports, deux domaines ont été distingués afin de pouvoir affiner l'analyse des données statistiques :

- Les activités liées au sport : ce domaine comprend les clubs de sports, fédérations, comités et ligues
- L'animation socioculturelle : ce domaine comprend les associations d'éducation populaire, centres de vacances, centres aérés, accueil collectif de jeunes enfants (crèches, garderie).

Les travaux ont montré que le champ de la jeunesse et des sports (périmètre plus restreint que la somme des secteurs « sports et loisirs » et « arts et spectacles ») et en particulier de l'animation était particulièrement sous-évalué dans l'appareil statistique français. Ainsi l'estimation basse de l'emploi salarié dans le champ fait état de 3 200 emplois permanents au 31 décembre 2012, **soit une surévaluation d'environ 40% par rapport à l'approche statistique par la nomenclature d'activité.**



Pour plus d'informations : la méthodologie de cette action est développée dans le Guide méthodologique réalisée en juin 2012, disponible sur le portail de l'ESS en Basse-Normandie (www.cress-bn.org, rubrique Observatoire) et sur le site de la DRJSCS de Basse-Normandie (www.basse-normandie.drjscs.gouv.fr).

Les associations employeuses

Le périmètre du champ de la jeunesse et des sports actualisé au 1er janvier 2015 à partir de la base de données Insee SIRENE couvre **1 124 associations employeuses** en Basse-Normandie. Ce nombre correspond aux structures ayant employé au moins un salarié pendant l'année, quelque-soit la forme et la durée de son contrat. Parmi elles, 843 évoluent dans le domaine sportif et 281 sont des associations d'animation socioculturelle.

Les associations employeuses du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie

Basse-Normandie	Nombre d'établissements employeurs	Part %
Activités liées au sport	843	75%
Animation socioculturelle	281	25%
Ensemble du champ jeunesse et sports	1 124	100%

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE SIRENE 2015

Représentant **28% de l'ensemble des associations employeuses de la région**, le champ associatif de la jeunesse et des sports se caractérise par un grand nombre de petits employeurs associatifs. Ainsi, 69% de l'ensemble des associations ont entre 1 et 2 salariés. Seules 9% des associations du secteur ont plus de 10 salariés.

L'emploi et les rémunérations

Le champ de la jeunesse et des sports emploie **3 163 salariés permanents** (2 456 ETP - équivalents temps plein) au 1er janvier 2013, soit **6,9% de l'ensemble de l'emploi associatif régional** (6,3% rapporté au nombre d'ETP).

Dans le détail, les associations sportives emploient **1 475 salariés** (soit 47% des effectifs) et les associations d'animation socioculturelle **1 688 salariés** (53%)

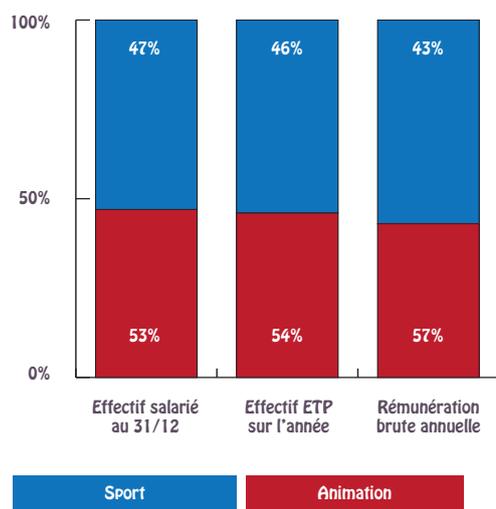


	Effectif salarié permanents au 31/12	Effectif ETP permanents sur l'année	Rémunérations brutes distribuées en millions d' €
Activités liées au sport	1 475	1 124	25,8
Animation socioculturelle	1 688	1 332	34,3
Ensemble du champ jeunesse et sports	3 163	2 456	60,1
Part du champ jeunesse et sport dans l'ensemble des associations	6,9%	6,3%	6,1%

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) au 31/12/2012
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2012

Le champ de la jeunesse et des sports a redistribué localement près de 60,1 millions d'euros sur le territoire régional à travers le versement des salaires. Cela représente 6,1% de l'ensemble de la masse salariale du secteur associatif régional. Dans le détail les associations sportives ont reversé 25,8 millions d'euros et les associations de l'animation 34,3 millions d'euros.

Répartition des emplois, ETP et rémunérations dans les associations du champ jeunesse et sports



Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires) au 31/12/2012
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE CLAP 2012

Les accueils collectifs de mineurs

Depuis 2006, l'ACM est la nouvelle dénomination réglementaire des centres de vacances – ou colonies de vacances – et des centres de loisirs – ou centres aérés.

Il s'agit principalement d'un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans. L'ACM est organisé pendant les vacances et les temps de loisirs (temps périscolaire, mercredi, etc.) et il offre l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, organisées à partir d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement.

L'ACM est réglementé par l'État et en particulier doit être déclaré auprès de l'administration.

Les trois types d'accueils les plus couramment organisés sont les suivants :

- le séjour de vacances, précédemment dénommé centre de vacances ou colonie de vacances,
- l'accueil de loisirs, précédemment dénommé centre de loisirs ou centre aéré,
- l'accueil de scoutisme, organisé par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national « jeunesse et d'éducation populaire » délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

Les organisateurs de ces accueils sont essentiellement des associations à but non lucratif, mais aussi des collectivités locales et des comités d'entreprises.

En 2013-2014, 10 781 séjours ont été organisés en Normandie, dont 81% concernent des accueils sans hébergement. Les organisateurs de ces séjours sont à 53% des associations et 40% des collectivités territoriales (7% entreprises ou particuliers).

Types de séjours répertoriés : séjours vacances, séjours courts, sportifs, linguistiques, rencontres européennes, familles, culturels, chantiers de bénévoles.

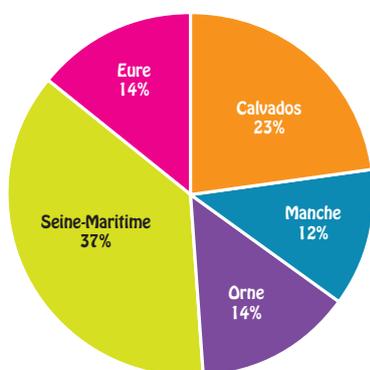
Focus sur les associations du social et du médicosocial en Normandie

Le champ social et médicosocial est représenté en Normandie par **1 533 associations et 47 136 salariés** (38 833 ETP). Cette activité a généré en 2012 un total de 902,3 millions d'euros versés en salaires, soit 46,6% de l'ensemble de la masse salariale du secteur associatif régional.

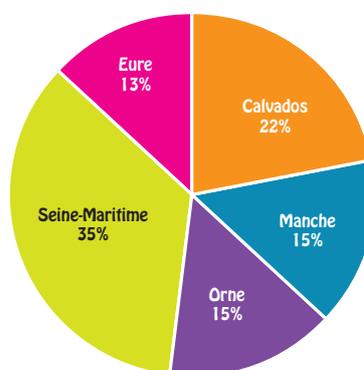
En termes de poids, ce secteur représente 17,3% des structures associatives et 53% des effectifs totaux.

Une répartition favorable à la Seine-Maritime et au Calvados

Localisation des associations
du social et médicosocial



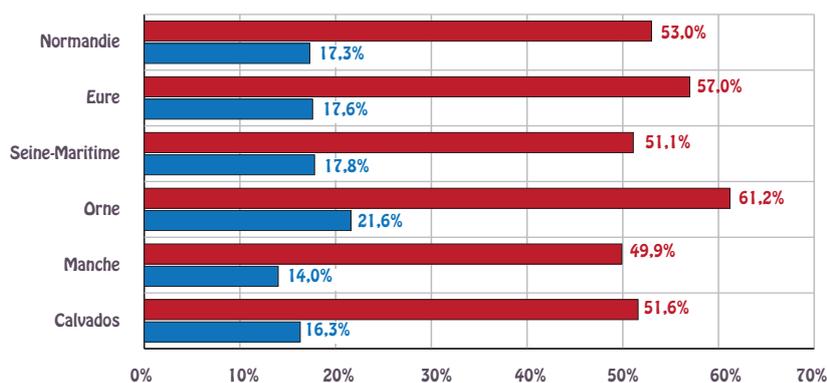
Localisation des effectifs des associations
du social et médicosocial



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Principalement implanté en Seine-Maritime et dans le Calvados, en termes de structures et d'effectifs, c'est néanmoins dans le département de l'Orne que ce champ d'activité a une place plus importante : en effet, dans l'Orne 21,6% des associations travaillent sur ce champ et emploient 61,2% des salariés associatifs du département alors que ce poids est nettement inférieur dans les autres départements. (voir graph. ci-après)

Poids du champ social et médicosocial dans les associations normandes



Guide de lecture : 21,6% des associations ornaïses ont pour activité le social et médicosocial et emploient 61,2% des effectifs associatifs du département.
Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

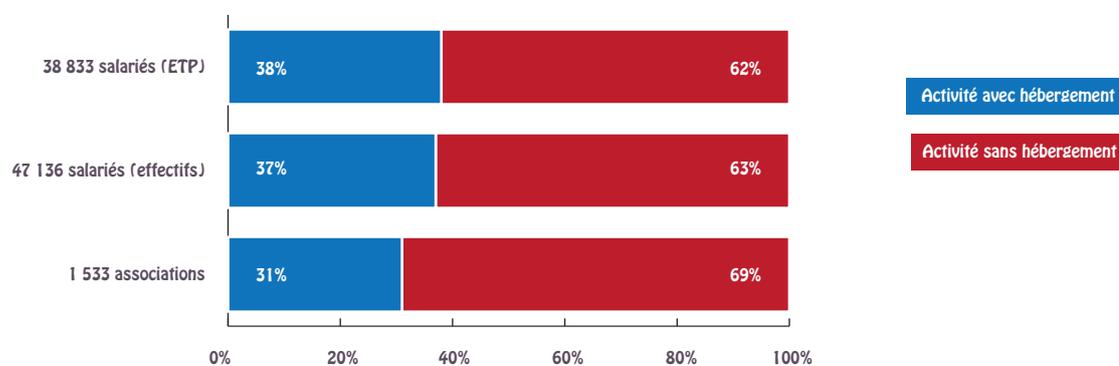
Des activités diversifiées

31% des associations du social et médico-social ont une activité d'hébergement médico-social (personnes âgées, handicapées ou en difficultés). L'activité la plus fréquemment mise en œuvre par ces associations concerne l'hébergement médico-social de personnes handicapées.

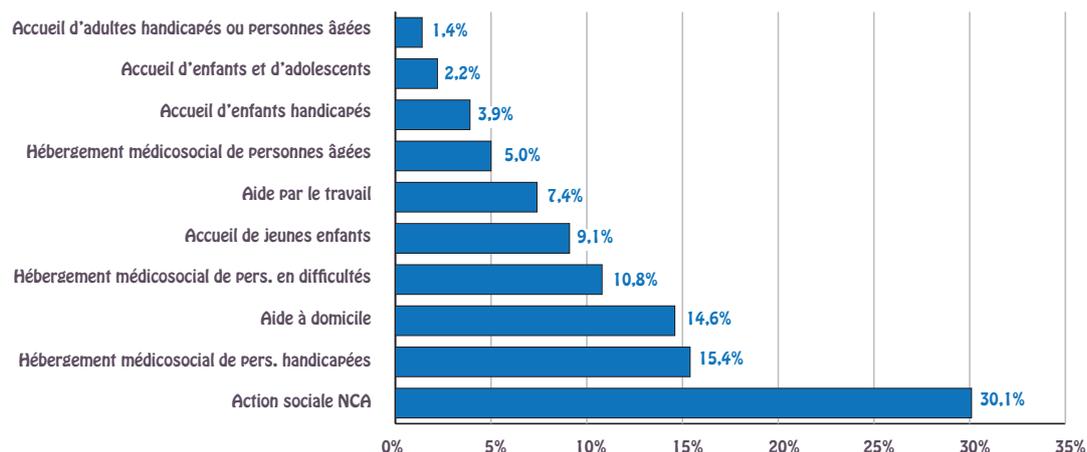
Les activités sans hébergement développées par les associations recouvrent trois situations :

- l'accueil de jour de publics (personnes âgées, handicapées, adultes, enfants...) est assuré par près de 17% des associations.
- l'aide à domicile constitue l'activité de près de 15% des associations du social et médico-social.
- l'aide par le travail concerne 7,4% des structures.

Profil des associations du social et du médico-social selon leur activité



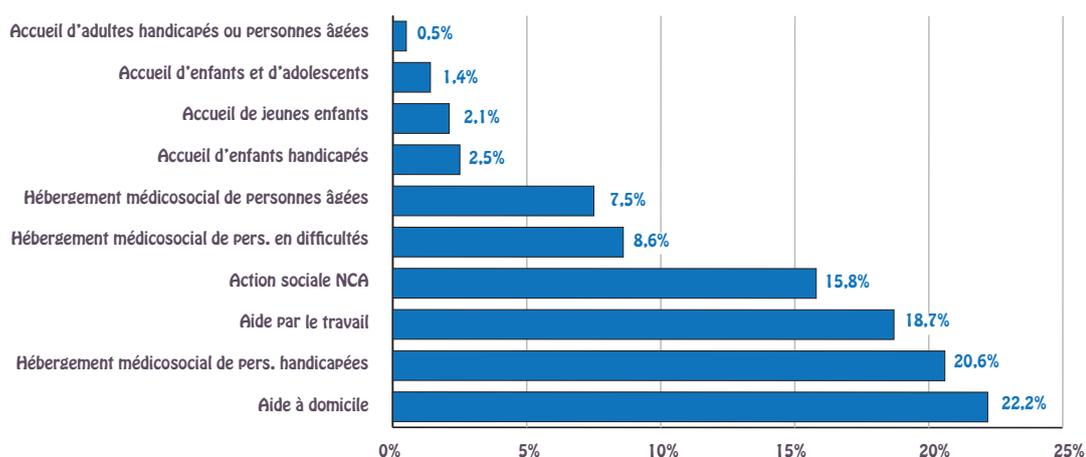
Les associations du social et du médico-social : activités détaillées



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Si en nombre de structures, « l'action sociale NCA* » est l'activité la plus représentée sur le territoire normand, en termes d'emploi, celle qui rassemble le plus grand effectif est l'aide à domicile avec 22% des salariés du social et médico-social.

Les effectifs des associations du social et du médicosocial : répartition par activités détaillées



Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Emploi et rémunérations

Le champ social et médicosocial emploie plus de 47 100 salariés (14 874 ETP), soit 53% de l'ensemble de l'emploi associatif normand (52% rapporté au nombre d'ETP).

Il a redistribué plus de **902 millions d'euros** sur le territoire régional à travers le versement des salaires. Cela représente **46,6%** de l'ensemble de la masse salariale du secteur associatif régional.

L'emploi et les rémunérations dans les associations du champ social et médicosocial

	Effectif salarié	Effectif ETP	Rémunérations brutes distribuées en millions d'€
Accueil d'adultes handicapés ou pers. Âgées	234	183	4,7
Accueil d'enfants et d'adolescents	673	601	1,8
Accueil d'enfants handicapés	1 196	861	3,0
Accueil de jeunes enfants	997	777	1,7
Action sociale NCA	7 445	5 948	147,4
Aide par le travail	8 792	7 909	126,4
Aide à domicile	10 464	7 680	153,2
Ensemble des activités sans hébergement	29 801	23 959	497,5
Hébergement médico-social de pers. en difficultés	4 070	3 401	97,0
Hébergement médico-social de pers. handicapées	9 733	8 481	229,5
Hébergement médico-social de personnes âgées	3 532	2 992	78,3
Ensemble des activités avec hébergement	17 335	14 874	404,8
Ensemble du champ social et médicosocial	47 136	38 833	902,3
Part du champ social et médicosocial dans l'ensemble des associations	53,0%	52,4%	46,6%

Source : ORESS/CRESS Basse-Normandie – ERREFOM, d'après INSEE CLAP 2012

Les 20 plus gros établissements du secteur social et médicosocial en Normandie

	Effectif salarié	ETP sur l'année	Activité (APE)	Département
ADMR	1 335	1 178	Aide à domicile	76
ADMR DE LA MANCHE	1 139	1 210	Aide à domicile	50
ACAIS	589	525	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	50
ASSOCIATION AIDE FAMILIALE POPULAIRE AIDE DOMICILE RETRAITE	548	419	Action sociale sans hébergement n.c.a.	76
CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE FONDATION BON SAUVEUR	453	397	Activités hospitalières	50
UNA DU CALVADOS	426	316	Aide à domicile	14
UNA SOLIDARITE NORMANDE	425	357	Aide à domicile	76
UNA PAYS ALENCON-PERCHE	369	287	Aide à domicile	61
UNA PAYS D OUCHE D AUGE D'ARGENTAN	310	237	Aide à domicile	61
ACCUEIL SOINS PERSONNES EPILEPTIQUES CEREBROLESEES (ASPEC)	269	242	Aide par le travail	61
UNA BOCAGE ORNAIS	255	204	Action sociale sans hébergement n.c.a.	61
PROXI-M'AIDE	250	166	Aide à domicile	14
LES PAILLONS BLANCS	247	223	Aide par le travail	27
APEI CENTRE MANCHE	221	198	Aide par le travail	50
ASSOCIATION AIDE RURALE CAUCHOISE	208	175	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	76
UNA DE LA MANCHE	198	173	Aide à domicile	50
ASSOCIATION D'ACTION ET D'INSERTION SOCIALE	188	173	Action sociale sans hébergement n.c.a.	61
APAEI REGION DIEPPOISE	183	167	Aide par le travail	76
ASSOCIATIONS DES AMIS DE L'ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE	176	159	Aide par le travail	50
ACTP ATELIER PROTEGE	171	217	Aide par le travail	50

Champ : établissements employeurs au 31/12/2013 situés en Normandie
 Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Basse-Normandie, d'après INSEE SIRENE



Les associations sur le territoire normand

8 867 associations
88 875 salariés
8,3% de l'emploi normand

Deux régions
Cinq départements

1 130 associations
13 733 salariés
9,3% de l'emploi 50

2 121 associations
20 488 salariés
8,8% de l'emploi 14

3 200 associations
35 509 salariés
7,3% de l'emploi 76

1 244 associations
10 745 salariés
6,8% de l'emploi 76

992 associations
11 400 salariés
13,0% de l'emploi 61



Basse-Normandie

Entre 24 000 et 28 200 associations actives

4 423 associations employeuses

8,2% des employeurs de BN

Principaux domaines d'intervention :

16,8% Action sociale

21,8% Sport et loisirs

45 621 salariés

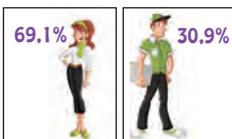
9,7% de l'emploi régional BN

38.534 ETP

Principaux secteurs d'activité :

53,5% Action sociale

17,9% Enseignement



Moins de 30 ans
16,4%

50 ans et plus
29,4%

CDI 73,3%

CDD 10,5%

Autres contrats 16,2%
(dont contrats aidés)

Haute-Normandie

Entre 27 000 et 30 000 associations actives

4 444 associations employeuses

8% des employeurs de HN

Principaux domaines d'intervention :

17,7% Action sociale

25,7% Sport et loisirs

43 254 salariés

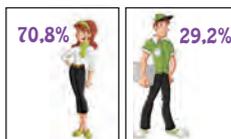
7,2% de l'emploi régional HN

35.605 ETP

Principaux secteurs d'activité :

52,5% Action sociale

18,3% Enseignement



Moins de 30 ans
18,1%

50 ans et plus
27,8%

CDI 72,7%

CDD 12,2%

Autres contrats 15,1%
(dont contrats aidés)



Sources **statistiques** et **méthodologiques**

L'observatoire régional de l'ESS de Basse-Normandie (ORESS)

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS) de Basse-Normandie fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et le Conseil National des CRESS (CNCRES). Réseau de compétences et d'expertises sur l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, entreprises sociales, fondations), les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

L'Observatoire régional emploi formation (OREF)

L'ERREFOM (Espace Régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers) constitue le CARIF-OREF de Basse-Normandie (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation / Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation). Ses missions s'articulent autour de 4 grands axes : Observation / Information / Animation / professionnalisation.

La mission d'observation emploi-formation (OREF) contribue aux réflexions stratégiques des politiques publiques en apportant des éléments de connaissance :

- sur les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins en emploi,
- sur l'insertion et les parcours professionnels des jeunes et des actifs,
- sur la relation emploi-formation au niveau régional et local.

Sources statistiques et documentaires citées dans ce document

INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – 31 décembre 2012

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations. Par construction, CLAP confronte plusieurs sources : pour les entreprises et les établissements, le référentiel d'entreprises et d'établissements qui est constitué à partir du Répertoire d'Entreprises et d'Etablissements (REE/SIRENE). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations provenant des DADS (déclarations annuelles de données sociales), des URSSAF et de la Fonction Publique d'Etat pour aboutir à la mise à disposition de données avec un niveau de qualité contrôlée. Le champ de CLAP est quasi complet sur les salariés. En sont exclus les non-salariés, les emplois domestiques dont l'employeur est un ménage, les militaires (pour des raisons de secret défense).

INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – 31 décembre 2012

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privé et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Sont donc exclus du champ : la fonction publique d'Etat, les services domestiques et les activités extraterritoriales. » Le fichier DADS contient des indicateurs qui permettent de qualifier l'emploi (sexe – CSP - tranches d'âge des salariés - part des temps partiels).

ACOSS-URSSAF – emploi salarié en fin de mois jusqu'au 3e trimestre 2014

Les données ACOSS-URSSAF sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé. Le champ du secteur concurrentiel couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une ouverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente notamment dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers (banques coopératives), pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

Journal Officiel des associations pour les données sur les créations

Le Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) est, en France, une publication officielle éditée par la Direction de l'information légale et administrative. Ce bulletin publie, tous les samedis, les avis de création, de modification et de dissolution des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, des associations syndicales de propriétaires, des fondations d'entreprise et des fonds de dotation. Les annonces publiées au Journal officiel Associations sont accessibles sur le site Web www.journal-officiel.gouv.fr, espace de consultation des associations.

Publications du réseau Recherches et Solidarités

Recherches & Solidarités est un réseau associatif d'experts, sans but lucratif, œuvrant sur le champ de l'économie sociale : il réalise notamment de nombreuses publications sur la vie associative (études thématiques, panorama régionaux et départementaux, etc.)

www.recherches-solidarites.org

Publications de France Bénévolat

France Bénévolat est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, qui a pour vocation de promouvoir, valoriser et favoriser le bénévolat. La promotion du bénévolat passe notamment la publication d'études et d'enquêtes : L'association publie régulièrement des études quantitatives et qualitatives, comme « la France bénévole » qui est publié chaque année pour étudier les tendances du bénévolat ou des études ciblées sur les différents segments de bénévoles : le bénévolat des jeunes, des salariés, des demandeurs d'emploi, des seniors.

Définition :

Poste annexe / Poste non annexe
Pour avoir une image plus fiable du champ, seuls les postes non annexes sont pris en compte. Sont éliminés ainsi les très courts contrats ainsi que tout ce qui est emplois saisonniers.

Dans les statistiques produites par les DADS et le système d'information « Connaissance locale de l'appareil productif » (Clap), les résultats standards ne prennent en compte que les postes non-annexes.

Un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ».

Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un « vrai » emploi ou poste non annexe ; a contrario, si la rémunération nette est inférieure à 3 SMIC mensuels et si la durée est inférieure à 30, on considère que le poste est annexe. (Définition INSEE).



Annexes

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles,
au regard des inscriptions au Journal Officiel

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Définition des secteurs d'activités au regard de la NAF

Secteur d'activité	Codes NAF correspondants
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	AZ
SANTÉ HUMAINE	QA
ACTION SOCIALE	QB
ARTS, SPECTACLES	RZ1
SPORT ET LOISIRS	RZ2
ENSEIGNEMENT	PZ
HÉBERGEMENT	55
NON-CLASSES	9499Z
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	MZ+NZ
Autres secteurs	Reste de la NAF



10 rue Alfred Kastler
14000 CAEN
Tél : 02 31 46 91 10
Fax : 02 31 95 54 30
www.errefom.fr
contact@errefom.info



12 rue Alfred Kastler
14000 CAEN
Tél : 02 31 06 09 23
Fax : 02 31 44 40 78
www.cress-bn.org
cress@cress-bn.org

Document réalisé par :

Analyse - Rédaction
Hélène RAMMANT,
Responsable du service "Études" - ERREFOM
Benjamin ROGER,
Chargé de mission - CRESS Normandie

Mise en page
Nathalie GREMBER,
Maquettiste - ERREFOM

Crédit photo :
FOTOLIA





Panorama du monde associatif

en Normandie

